

TRAVAUX DE CONSOLIDATION DE LA VERRIÈRE À LA SALLE SOCIOCULTURELLE

DEMANDES DE SUBVENTION – TRAVAUX SALLE SOCIOCULTURELLE

Le Conseil Municipal (12 votes pour - 1 vote contre – 2 abstentions) sollicite, pour les travaux de consolidation de la verrière de la Salle Socioculturelle, une subvention au titre de la solidarité, auprès du Département. Il sollicite également une subvention au titre du Bâti auprès du Département, une subvention au titre de la DETR auprès de l'État et une subvention au titre de la relance auprès de la Région, pour les travaux imprévus sur la verrière de la Salle Socioculturelle.

REPORT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal redéposera un dossier en 2021 pour les travaux de réhabilitation du bâtiment VAUTHIER, dont le financement effectif interviendra en 2022.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GARDIENNAGE

Mise à disposition pour travaux, usage communal, gestion locative et usage par des tiers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a confié à l'EPF-SMAF AUVERGNE l'acquisition de l'immeuble cadastré ZO 60-61-62, situé Rue de la Couronne et Rue du Commerce, dans le cadre du projet de Construction d'un Pôle Multi Services.

Il donne lecture du projet de convention de gardiennage à intervenir avec l'EPF-SMAF AUVERGNE pour permettre à la commune de SAINT GÉRAND LE PUY de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la présente convention, pour 10 ans.

PRÊT RELAIS PMS

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la négociation avec les organismes prêteurs d'un prêt relais pour faire face aux dépenses, en attendant le versement des subventions.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise COLAS pour la voirie et sollicite la subvention.

ACHAT IMMEUBLE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir le bien cadastré ZO 96 et charge Monsieur le Maire de négocier le montant de la transaction.

MATÉRIEL DE CUISINE – SALLE SOCIOCULTURELLE

Un devis a été demandé pour remplacer la sauteuse à la Salle socioculturelle, qui est en très mauvais état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis présenté (piano d'occasion avec 6 feux et 2 fours) sous réserve que le matériel soit compatible avec les installations de la salle.

RACHAT D'IMMEUBLES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

L'Établissement public a acquis pour le compte de la Commune de SAINT GÉRAND LE PUY les immeubles cadastrés ZO 60-61-62 afin de préparer l'aménagement du Pôle Multi Services.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ HORS ÉCLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le contexte de cette convention d'achat d'électricité.

Après concertation avec les collectivités du Département, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) coordonne un groupement de commandes pour l'achat d'électricité en tarif C5 (hors éclairage public) à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et le suivi des consommations pour l'ensemble des membres adhérents.

Le Conseil municipal d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'électricité (hors EP).

INFORMATIONS DIVERSES

- la Mutuelle communautaire souhaite faire des permanences dans la commune et disposer d'une salle communale
- la salle Louis Bardet sera réservée au sport de l'école maternelle le matin et ne sera pas disponible les après-midi afin de respecter le vide sanitaire de 12h imposé par l'Éducation Nationale. En l'occurrence, les associations utilisant habituellement cette salle seront redirigées vers la salle socioculturelle.
- la rentrée scolaire s'est bien déroulée, en respectant le protocole lié à la crise sanitaire. Effectif de 114 élèves à la rentrée.
- rappel de l'annulation de la fête patronale et de la fête foraine suite au désistement des forains. Seule la Saint-gérando, organisée par l'ACSG est maintenue au plateau sportif
- le samedi 29 août, visite de l'église par M. Pinoteau, référent départemental, missionné par l'OPR (Observatoire du patrimoine religieux). Il est chargé de répertorier tous les édifices culturels et leur mobilier et d'alerter en cas de péril.
- le bus numérique du Département, *la Bourbon'net*, s'est installé début septembre vers la salle Louis BARDET ; sa mission est d'accompagner les personnes qui le souhaitent pour faciliter leurs démarches administratives en ligne et leur permettre de se familiariser avec Internet. L'opération sera renouvelée une fois par an.
- la réunion avec les présidents d'associations pour le calendrier des manifestations 2021 aura lieu le vendredi 25 septembre
- l'éclairage du plateau sportif est terminé : un va et vient est installé de part et d'autre. En cas d'oubli, la lumière s'éteindra le matin car elle est reliée à l'éclairage public

- réunion avec les commerçants et professionnels de santé sur le futur aménagement de la place le 15 septembre
- le concert à l'église du 19 décembre est maintenu sauf consignes sanitaires défavorables
- prochaine réunion de chantier pour le PMS le 13 septembre. Les travaux débuteront semaine 37.
- les travaux à l'église vont redémarrer